

7. LA SURETE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN GRECE

Emmanuel Baltas Organisation des bâtiments scolaires, Grèce

Résumé: La présente contribution évoque plusieurs actions de mise en sûreté des écoles auxquelles participe l'Organisation des bâtiments scolaires en Grèce. Elle décrit la cadre qui sert à dresser la typologie des problèmes de sûreté scolaire et les mesures prises par l'Organisation et d'autres instances pour assurer la sûreté sismique des écoles, pour faire progresser la tolérance dans les contextes multiculturels et pour aborder les problèmes liés au SIDA, à la toxicomanie et à l'alcoolisme.

Conception de la sécurité

L'Organisation des bâtiments scolaires (OSK) est responsable de la conception, de la construction, de la planification et de la gestion des immeubles et équipements scolaires en Grèce. Une autre mission importante de l'OSK – et d'autres instances publiques telles que le ministère de l'Éducation nationale et des Affaires culturelles, le Secrétariat général pour la Protection civile, l'Organisation de la planification et de la protection anti-sismique ou les autorités préfectorales et locales – est de veiller à la sécurité des sites à usage éducatif.

En Grèce, la typologie des risques pour la sécurité reflète l'image que la collectivité scolaire locale se fait de la sécurité. A partir d'une recherche passant notamment par un questionnaire sur les constructions scolaires, adressé à l'ensemble des établissements, en concertation avec l'Université technique nationale, en 1998 et en 2002, on a défini le cadre de sécurité scolaire de la manière suivante :

- ***Protection sismique des établissements.***
- ***Application de la réglementation relative aux structures et aux espaces occupés,*** qui intéresse les cages d'escalier, les zones vitrées, la protection contre l'incendie, l'isolation thermique et l'accès des personnes handicapées.
- ***Recours à des matériaux de sécurité pour les structures des constructions,*** l'objectif étant la préservation de l'environnement (ce qui implique notamment une réflexion sur la couleur des matériaux, le niveau des émissions chimiques ou l'utilisation des fibres d'amiante, mais aussi le recours à la ventilation naturelle pour les infrastructures).
- ***Prise en compte des normes ergonomiques*** pour les dimensions, la forme, la taille et le confort de l'ameublement scolaire.
- ***Respect des règles d'hygiène*** dans tous les établissements, particulièrement en ce qui concerne les sanitaires, les installations électriques et la plomberie.
- ***Lutte contre le SIDA, la toxicomanie et l'alcoolisme*** en milieu scolaire par la mise en place d'une formation et d'une protection sanitaires et par des mesures de prévention.
- ***Sécurisation de l'entrée et de la sortie des élèves*** en assurant la sécurité des voies d'accès, en prévoyant une signalisation spéciale et en aménageant des voies piétonnières autour des bâtiments scolaires.

- **Action en faveur de la tolérance dans les contextes scolaires multiculturels.** La socialisation constitue parfois une arme efficace contre les préjugés, l'aliénation et les comportements antisociaux. L'école offre le cadre idéal pour une action en faveur des principes de gouvernance démocratique, de tolérance et de responsabilité sociale.

Plutôt que d'évoquer les mesures spécifiques prises en Grèce au titre de la mise en sûreté des établissements scolaires, notamment la réglementation relative aux incendies et à la maintenance, la présente contribution va s'intéresser maintenant à trois des points cités dans le cadre de sécurité qui précède : la sûreté sismique, la tolérance dans des contextes multiculturels et le traitement des problèmes liés au SIDA, à la toxicomanie et à l'alcoolisme.

Sûreté sismique

La protection des bâtiments scolaires contre les séismes constitue une priorité pour l'Organisation des bâtiments scolaires (www.osk.gr/en/buildings_safety.html). Le 7 septembre 1999, l'Attique a été victime d'un séisme qui a fait 143 morts et provoqué la destruction de dizaines de milliers de maisons, d'écoles et autres bâtiments publics ou privés. A la suite de ce séisme, l'OSK a élaboré et mis en oeuvre un important programme de réhabilitation : visite de 2.465 sites touchés, remise en état de 377 bâtiments, réquisition de 22 lots de terrain, installation de 530 écoles préfabriquées et construction de 25 unités scolaires. Les travaux se sont étalés sur une période de 400 jours et ont coûté EUR 60 millions.

Depuis cet événement, des progrès importants ont été réalisés en matière de mise en sûreté sismique. Tout d'abord, il a été créé au sein de l'OSK un service permanent chargé de la prévention et de la gestion des catastrophes naturelles. Cette unité a une action de recherche, de formation et de coordination et elle apporte son concours aux services et organismes décentralisés des autorités locales. Ensuite, il a été annoncé en novembre 2003 la création d'un dispositif spécial intéressant la qualité et la sécurité des infrastructures scolaires. Le programme pilote, coordonné par l'OSK et par une équipe de l'Université technique d'Athènes, couvre les constructions scolaires de 40 communes de l'Attique. On va procéder à une collecte de données sur la qualité structurelle des constructions et sur leur fonctionnalité, ainsi que sur leur comportement pendant le tremblement de terre du 7 septembre 1999. On va dresser une courbe approximative de leur vulnérabilité aux séismes et prévoir selon le cas un renforcement ou un remplacement des constructions.

En vue de procéder à un échange d'expériences sur la gestion de crise et les mesures de prévention anti-sismiques, l'Organisation des bâtiments scolaires a organisé, en concertation avec le Programme pour la construction et l'équipement de l'éducation (PEB) de l'OCDE, une conférence internationale sur « La gestion des catastrophes naturelles et les équipements éducatifs » à Thessalonique, du 7 au 9 novembre 2001 (OCDE, 2004a). L'OSK a par ailleurs participé en février 2004 à la « Réunion des experts *ad hoc* sur la sûreté sismique des écoles », organisée par le PEB et GeoHazards International (OCDE, 2004b).

Action en faveur de la tolérance dans les contextes multiculturels

On trouve dans la population scolaire grecque une forte proportion d'élèves provenant de milieux ethniques, religieux, éducatifs ou culturels différents. Selon les statistiques nationales de 2002/03, les élèves non ressortissants nationaux représentent 8% de la population scolaire dans l'enseignement préscolaire, 11% dans le primaire et 10% dans le secondaire. Sont considérés comme non ressortissants les élèves ne possédant pas la citoyenneté (le passeport) du pays dans lequel ils étudient. Il s'agit en Grèce des élèves appartenant à la minorité musulmane, qui résident en Thrace au nord, et des Rom. La diversité ethnique est encore accrue par l'immigration économique, dont l'effectif est estimé officiellement à 500.000 ; on arrive à un chiffre compris entre 700.000 et 800.000 si l'on y ajoute l'immigration

clandestine. Les vagues récentes d'immigration économique ont une incidence notable sur la population scolaire. En effet, l'effectif global de cette population diminue certes de 4% par an selon les estimations, mais le taux d'accroissement pour les non ressortissants s'établit à plus de 50% (Houndounmadi, Pateraki et Doanidou, 2003).

Les enfants d'immigrants éprouvent parfois des difficultés à l'école, car il leur faut s'adapter à un nouvel environnement culturel et social et à une autre langue. Soucieux de promouvoir la tolérance culturelle et de réduire les risques de conflits interculturels, souvent à l'origine de la xénophobie, du racisme et des violences scolaires, le ministère de l'Éducation et des Affaires culturelles a décidé de mettre en place un enseignement multiculturel dans le cadre du dispositif prévu par la Loi 2413/96. Le Secrétariat spécial pour l'enseignement des Grecs à l'étranger et pour l'éducation multiculturelle a de son côté mis en place, en concertation avec le département de pédagogie des Université d'Athènes et de Ioannina, un dispositif spécial comportant un programme d'études multiculturel, une facilitation de l'intégration et un soutien psychologique à l'intention des non ressortissants. De même, l'Organisation pour les bâtiments scolaires construit de nouveaux établissements et rénove les infrastructures existantes afin de pouvoir proposer des environnements multiculturels.

Lutte contre le SIDA, la toxicomanie et l'alcoolisme

Selon un rapport de l'Observatoire Européen des Drogues et des Toxicomanies (OEDT, 2003), la dernière décennie a vu dans les pays européens un progression des décès liés à la toxicomanie et à l'usage du cannabis chez les jeunes de moins de 20 ans ; par ailleurs, c'est à 13 ans en moyenne que commence l'utilisation des solvants et autres substances à inhaler. Dans dix pays de l'Union européenne, près de deux tiers des élèves de 15 ou 16 ans déclarent avoir été en état d'ébriété au moins une fois dans leur vie. La proportion des jeunes classés parmi les 'buveurs confirmés' – ceux qui ont consommé de l'alcool 40 fois au moins dans leur vie – a progressé dans six pays au moins entre 1995 et 1999. Dans l'Union européenne, 550.000 adultes ou enfants sont porteurs du virus du SIDA ; parmi les moins de 25 ans, on enregistre chaque minute six nouveaux cas de contamination par le virus dans le monde ; les maladies liées au SIDA ont fait plus de 22 millions de morts depuis 1981.

Même si en Grèce l'usage du cannabis chez les jeunes est beaucoup moins répandu que dans d'autres pays de l'Union européenne (OEDT, 2003), une recherche conduite par l'Institut grec de recherche sur la santé mentale, ainsi que par des spécialistes du groupe 'Sofia' de thérapie pour adolescents, révèle un réel problème d'abus de substances toxiques dans le pays. Neuf jeunes sur dix utilisent une substance toxique avant l'âge de 15 ans. Pour ce qui touche à la consommation d'alcool, et selon les statistiques de l'Observatoire européen, on signale fréquemment des actes de violence récurrents commis par un père ou une mère alcoolique sur un enfant et l'alcool est à l'origine d'un nombre significatif d'accidents de la circulation – 40% environ – dans lesquels des jeunes trouvent la mort. En Grèce, il avait été signalé 2.015 cas de SIDA à la fin de l'année 2001, dont 32 concernaient des enfants de moins de 12 ans. Selon des statistiques présentées à la 14^{ème} Conférence panhellénique de Thessalonique, 50% de la population ignore tout du SIDA, ce qui est inquiétant.

Ces chiffres montrent qu'il importe d'adopter et de faire appliquer des mesures de prévention à l'école, en concertation avec la communauté scientifique, les enseignants, les parents, les instances indépendantes et les organisations non gouvernementales. L'Organisation pour les bâtiments scolaires a lancé, en concertation avec le Directeur de l'éducation à l'hygiène au ministère de l'Éducation et des Affaires culturelles, une grande campagne d'information et de prévention, à l'occasion de laquelle sont distribués dans tous les établissements scolaires des logiciels de formation sur le SIDA, les drogues et l'alcool. Ce matériel est le résultat d'années de recherche et il a été approuvé par des organismes internationaux et nationaux comme l'Organisation mondiale de la santé, le Fédération mondiale pour la santé mentale, l'Institut de pédagogie, le Centre de soins aux personnes dépendantes, l'Organisation de

lutte contre la toxicomanie, le ministère de la Santé et de la Protection sociale, et le Centre hellénique pour la maîtrise des maladies infectieuses. Un premier ensemble pédagogique a été élaboré au titre de la sensibilisation des élèves et un second au titre du traitement systématique des problèmes. Il est prévu par ailleurs une série de manifestations et de prises de parole en milieu scolaire en vue de faire connaître ce produit et d'assurer une formation aux élèves en ce qui concerne le SIDA, les drogues et l'alcool.

Références

Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDD) (2003), *Rapport annuel 2003: État du phénomène de la drogue dans l'Union européenne et en Norvège*, » La consommation de drogue et d'alcool chez les jeunes : exclusion sociale et réinsertion", OEDD, Lisbonne.

Houndoumadi, H., L. Pateraki and M. Doanidou (2003), "Tackling Violence in Schools: A Report from Greece", in P. Smith (ed.) *Violence in Schools: The Response in Europe*, RoutledgeFalmer, London, pp. 169-183.

OCDE (2004a), *La gestion des catastrophes naturelles et les équipements éducatifs*, OCDE, Paris.

OECD (2004b), *Assurer la sûreté sismique des écoles*, OCDE, Paris.